



BUREAU COMMUNAUTAIRE
◆ ◆ ◆
SEANCE DU MERCREDI 15 JUIN 2016
◆ ◆ ◆
EXTRAIT DU COMPTE RENDU

PRÉSENTS :

Monsieur LEFRAND Guy, Président
Monsieur HUBERT Xavier
Madame AUGER Stéphanie
Monsieur MOLINA Michel
Monsieur DOSSANG Guy
Monsieur BOURRELLIER Ludovic

Monsieur DERRAR Mohamed
Monsieur MABIRE Arnaud
Monsieur BIBES François
Monsieur PRIEZ Rémi, Vice-Présidents

ABSENTS EXCUSÉS :

Monsieur GROIZELEAU Bruno
Monsieur ETTAZAOUI Driss
Madame DURANTON Nicole, Vice-présidents

DELIBERATIONS

Le **Bureau communautaire**, agissant en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire le 22 mai 2014 :

☞ **ADOpte** la résolution ci-après qui sera également soumise au Conseil communautaire du 29 juin 2016:

Le Grand Evreux Agglomération, en accord avec le Conseil départemental de l'Eure, la Communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et la Communauté d'Agglomération Seine Eure, attend de l'Etat, de la SNCF et de la Région, des engagements précis sur ces sept points fondamentaux et formule les propositions suivantes :

- L'extension du service Eole, dès sa mise en service, vers les gares-centres des agglomérations euroises ;
- Le maillage des trois projets EOLE, LNPN et CDG Express dès maintenant, mettant la Normandie en connexion directe à Roissy Charles de Gaulle et dégageant les capacités nécessaires au bon fonctionnement de la gare Saint Lazare ;
- Le renforcement de ce service dans le cadre de la réalisation des sections prioritaires du projet LNPN ;
- L'étude de nouveaux scénarii d'implantation de gares nouvelles : les acteurs eurois refusent toute implantation en dehors des ensembles urbains et souhaitent en conséquence voir étudier deux nouveaux sites pour les gares nouvelles Eole / LNPN à Evreux et Louviers : la première située au niveau du parc d'activités de la Rougemare/zone d'activité de Nétreville à Evreux (la gare centre restant une gare classique renforcée par l'extension d'Eole) et la seconde sur le site de l'ancienne gare de Louviers.

Par ailleurs, le Grand Evreux Agglomération confirme sa préférence pour la zone préférentielle de passage dite C2 sud.

La présente résolution ainsi que le compte rendu des débats de la session plénière seront adressés aux garants de la concertation, aux Maîtres d'Ouvrage concernés, à l'Etat, ainsi qu'aux deux collectivités régionales de la Normandie et de l'Île de France.

☞ **DECIDE** de renouveler l'adhésion du GEA au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel coordonné par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, **VALIDE** le principe d'une fixation annuelle par le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados de la participation aux frais de fonctionnement, et **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir, y compris ses éventuels avenants, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Le GEA est concerné par la fourniture de gaz pour le Centre de traitement des eaux usées et pour la Pépîte.